DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
Commune de Saint-Just Le Martel

A R R E T E - 064-2026

Portant occupation du domaine public
Sur la route D44 – Le Grand Quartier
Pour des travaux de terrassement pour raccordement électrique

La Maire de la commune de Saint-Just-le-Martel,
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R113-1 ;
Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, partie législative
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;
Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;
Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction inter ministérielle sur la signalisation routière, modifié ;
Vu la demande de l'entreprise SPIE Citynetworks – TSA 70011 Chez SOGELING – 69134 DARDILLY CEDEX, représenté par M. Fabien GRAND, reçue à la mairie le 04 novembre 2026 pour des travaux de terrassement pour raccordement électrique, sur la route D44 – Le Grand Quartier ;
Considérant qu'il y a lieu d'instaurer une circulation alternée et d'interdire le stationnement dans un but de sécurité publique sur son parcours,

A R R E T E

Article 1 : Vu les travaux de terrassement pour raccordement électrique : Au Grand Quartier (D44), il y a lieu d'interdire le stationnement et d'instaurer une circulation alternée par feux tricolores à compter du 24 novembre 2026 pour une durée de 21 jours (voir plan).

Article 2 : La signalisation correspondante s'effectuera et sera mise en place par les soins et aux frais de l'Entreprise SPIE Citynetworks, sur le D44 – Le Grand Quartier.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Gendarmerie de Saint Léonard de Noblat ;
- M. le Président de Limoges Métropole ;
- Conseil départemental

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Just-le-Martel,
Le 6 novembre 2026

La Maire,

Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT

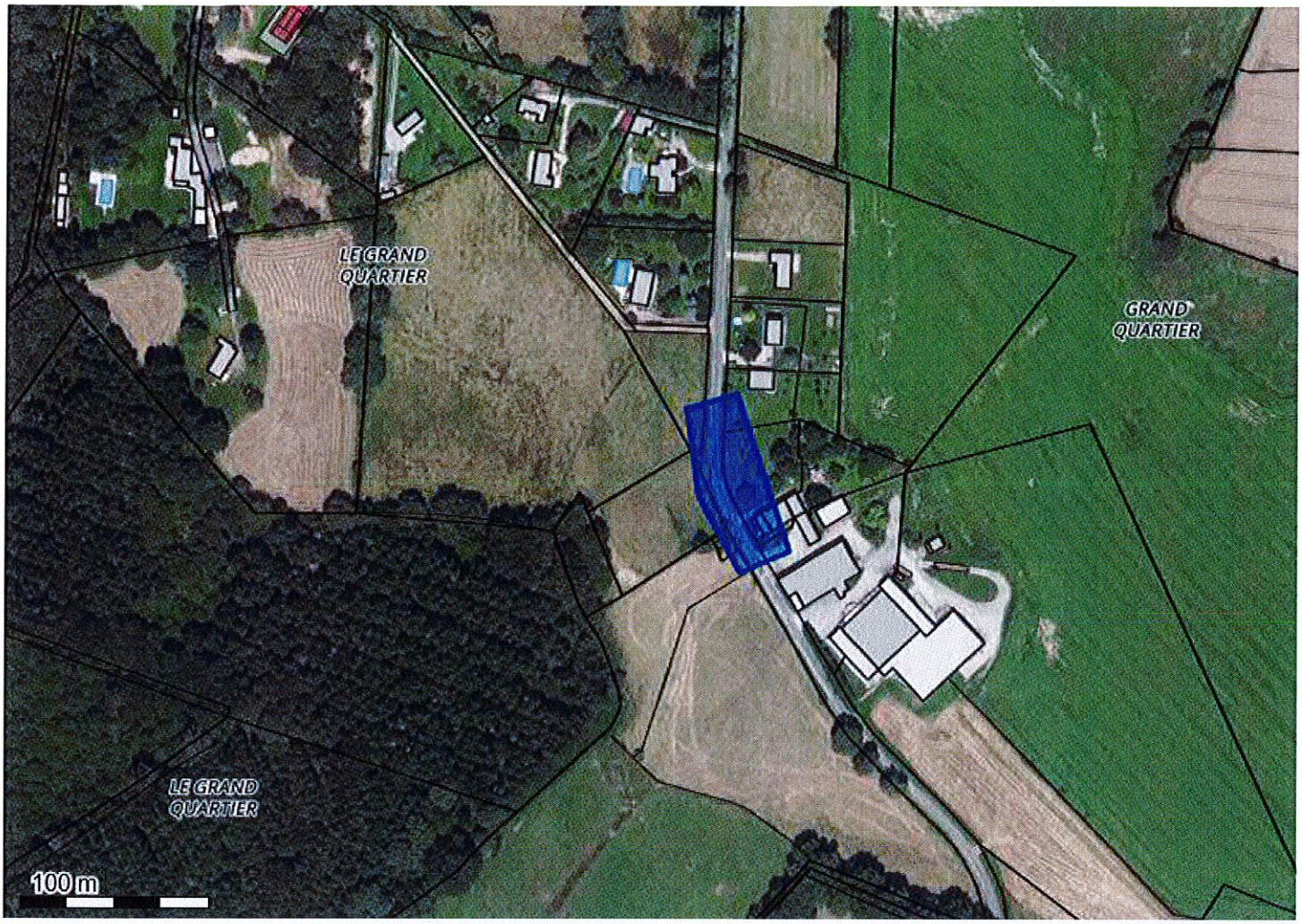

Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>1.39034907,45.82654901 1.39001111,45.82644809 1.38973216,45.82680694 1.3896517,45.82722187 1.38998966,45.82728915 1.39034907,45.82654901</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>

Polygone 1
(45.826549 1.390349);(45.826448 1.390011);(45.826807 1.389732);(45.827222 1.389652);(45.827289 1.389990);(45.826549 1.390349);